

**12 055 postes et contrats ont été ouverts lors de la session 2011 aux concours du second degré de l'enseignement public et privé (83,4 % aux concours du public, 16,6 % aux concours du privé). Dans l'enseignement public, le nombre de postes est comparable à celui des trois années précédentes, aux concours externes comme aux concours internes. Dans l'enseignement privé sous contrat, le nombre de contrats ouverts diminue par rapport à 2010, session atypique marquée par un rebond pour les Cafep. La baisse globale du nombre de candidats présents, engagée depuis le milieu des années 2000 et commune aux deux secteurs, s'accélère en 2011, première session à se dérouler dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. 27 % des candidats présents aux concours externes du public ont été admis, 22 % pour le privé. Le taux de réussite aux concours internes est sensiblement plus faible. Près de 1 000 postes (450 dans le privé) n'ont pas été pourvus dans le public, principalement aux concours externes. Toujours plus élevée que dans le public, la féminisation aux concours de l'enseignement privé s'accroît aux cours des deux dernières années. L'âge moyen des candidats augmente d'un an et demi dans les deux secteurs. Aux concours externes, près de huit lauréats sur dix sont titulaires d'un master 2 ou engagés dans la finalisation du diplôme.**

## Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011

C'est par voie de concours (externes, internes et troisièmes concours) que le ministère de l'éducation nationale recrute les enseignants et les fait accéder au statut de fonctionnaire titulaire.

À la session 2011, 12 055 postes ont été ouverts aux concours du second degré : 10 055 pour l'enseignement public et 2 000 pour l'enseignement privé sous contrat.

Cinq concours d'accès aux différents corps enseignants du secteur public existent : l'agrégation (19 % des postes offerts en 2011), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré pour les disciplines générales (Capes, 55,2 %), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique pour les disciplines techniques (Capet, 3,2 %), le certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive (Capeps, 6 %), et le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP, 16,6 %).

Le recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré s'effectue par les concours du Cafep (certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat). Ils correspondent aux concours externes et aux troisièmes concours du Capes, Capeps, Capet et CAPLP. Les concours du CAER (concours d'accès aux échelles de rémunération de professeur du second degré),

pour ceux qui sont déjà maîtres ou documentalistes de l'enseignement privé sous contrat, correspondent aux différents concours internes de l'enseignement public. 2 000 contrats ont été ouverts en 2011, soit cinq fois moins qu'aux concours de l'enseignement public.

### La voie externe, prédominante dans les recrutements du secteur public, est en proportion égale avec la voie interne dans le secteur privé

Les deux secteurs se différencient sur la part respective des concours externes et internes (*tableaux 1 et 2*). Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 8 275 postes sur 10 055, soit 82,3 %. La part de cette voie externe est particulièrement élevée au Capes (88,9 %) et au Capeps (92,1 %). En revanche, les concours externes sont relativement moins importants dans le privé : 1 200 sur 2 000, soit 60 % de l'ensemble des contrats ouverts à la session 2011. Au Capet, à peine la moitié des contrats sont ouverts au Cafep (concours externe).

Plus encore que dans le public, les concours internes de l'enseignement privé représentent ainsi une voie de « titularisation », dans un contexte où les enseignants non titulaires sont relativement plus

**TABLEAU 1 – Concours externes : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2011**  
France entière

Concours	Concours externes / CAFEP									
	Enseignement public					Enseignement privé				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>470</b>	<b>6 453</b>	<b>2 707</b>	<b>470</b>	<b>17,4</b>	.	.	.	.	.
dont : mathématiques	288	2 767	1 217	288	23,7	.	.	.	.	.
sciences physiques	117	2 332	880	117	13,3	.	.	.	.	.
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>301</b>	<b>5 291</b>	<b>1 882</b>	<b>301</b>	<b>16,0</b>	.	.	.	.	.
dont : lettres modernes	89	1 415	495	89	18,0	.	.	.	.	.
histoire	70	1 654	561	70	12,5	.	.	.	.	.
<b>Langues</b>	<b>200</b>	<b>3 739</b>	<b>1 336</b>	<b>200</b>	<b>15,0</b>	.	.	.	.	.
dont : anglais	110	2 038	766	110	14,4	.	.	.	.	.
allemand	40	352	138	40	29,0	.	.	.	.	.
<b>Disciplines technologiques</b>	<b>131</b>	<b>2 829</b>	<b>923</b>	<b>131</b>	<b>14,2</b>	.	.	.	.	.
dont : économie et gestion	62	1 530	413	62	15,0	.	.	.	.	.
mécanique	25	274	120	25	20,8	.	.	.	.	.
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>50</b>	<b>885</b>	<b>389</b>	<b>50</b>	<b>12,9</b>	.	.	.	.	.
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>18</b>	<b>564</b>	<b>150</b>	<b>18</b>	<b>12,0</b>	.	.	.	.	.
<b>Total Agrégation</b>	<b>1 170</b>	<b>19 761</b>	<b>7 387</b>	<b>1 170</b>	<b>15,8</b>	.	.	.	.	.
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>1 533</b>	<b>7 052</b>	<b>3 228</b>	<b>1 155</b>	<b>35,8</b>	<b>382</b>	<b>1 738</b>	<b>781</b>	<b>190</b>	<b>24,3</b>
dont : mathématiques	973	3 217	1 427	595	41,7	92	697	312	92	29,5
sciences physiques et chimiques	300	2 023	814	300	36,9	140	565	212	63	29,7
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>1 799</b>	<b>10 251</b>	<b>5 135</b>	<b>1 529</b>	<b>29,8</b>	<b>302</b>	<b>1 878</b>	<b>901</b>	<b>202</b>	<b>22,4</b>
dont : lettres modernes	800	2 928	1 523	645	42,4	125	578	275	86	31,3
histoire et géographie	550	3 820	2 179	550	25,2	107	664	347	69	19,9
<b>Langues</b>	<b>1 300</b>	<b>6 914</b>	<b>3 822</b>	<b>1 168</b>	<b>30,6</b>	<b>161</b>	<b>1 275</b>	<b>650</b>	<b>137</b>	<b>21,1</b>
dont : anglais	801	3 570	1 842	670	36,4	105	681	312	84	26,9
espagnol	252	1 983	1 231	252	20,5	35	434	254	35	13,8
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>295</b>	<b>1 124</b>	<b>677</b>	<b>247</b>	<b>36,5</b>	<b>28</b>	<b>199</b>	<b>107</b>	<b>28</b>	<b>26,2</b>
<b>Langages spéciaux (1)</b>	<b>5</b>	<b>71</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>31,3</b>	.	.	.	.	.
<b>Total Capes</b>	<b>4 932</b>	<b>25 412</b>	<b>12 878</b>	<b>4 104</b>	<b>31,9</b>	<b>873</b>	<b>5 090</b>	<b>2 439</b>	<b>557</b>	<b>22,8</b>
<b>Capeps</b>	<b>560</b>	<b>1 852</b>	<b>1 314</b>	<b>560</b>	<b>42,6</b>	<b>100</b>	<b>340</b>	<b>169</b>	<b>53</b>	<b>31,4</b>
<b>Capet</b>	<b>270</b>	<b>2 984</b>	<b>1 038</b>	<b>260</b>	<b>25,0</b>	<b>60</b>	<b>675</b>	<b>268</b>	<b>48</b>	<b>17,9</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>537</b>	<b>4 561</b>	<b>1 875</b>	<b>531</b>	<b>28,3</b>	<b>67</b>	<b>652</b>	<b>263</b>	<b>49</b>	<b>18,6</b>
dont : lettres-histoire et géographie	230	1 898	710	228	32,1	30	211	75	16	21,3
mathématiques-sciences physiques	210	1 524	625	210	33,6	15	257	112	15	13,4
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>806</b>	<b>5 352</b>	<b>2 440</b>	<b>672</b>	<b>27,5</b>	<b>100</b>	<b>834</b>	<b>398</b>	<b>84</b>	<b>21,1</b>
dont : économie et gestion	255	2 284	923	229	24,8	22	344	149	22	14,8
biotechnologies	147	626	265	119	44,9	25	111	44	24	54,5
<b>Total CAPLP</b>	<b>1 343</b>	<b>9 913</b>	<b>4 315</b>	<b>1 203</b>	<b>27,9</b>	<b>167</b>	<b>1 486</b>	<b>661</b>	<b>133</b>	<b>20,1</b>
<b>Total concours externes et Cafep</b>	<b>8 275</b>	<b>59 922</b>	<b>26 932</b>	<b>7 297</b>	<b>27,1</b>	<b>1 200</b>	<b>7 591</b>	<b>3 537</b>	<b>791</b>	<b>22,4</b>

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

(1) Un Capes de langue des signes française (LSF) a été créé en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un vivier de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue à part entière.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

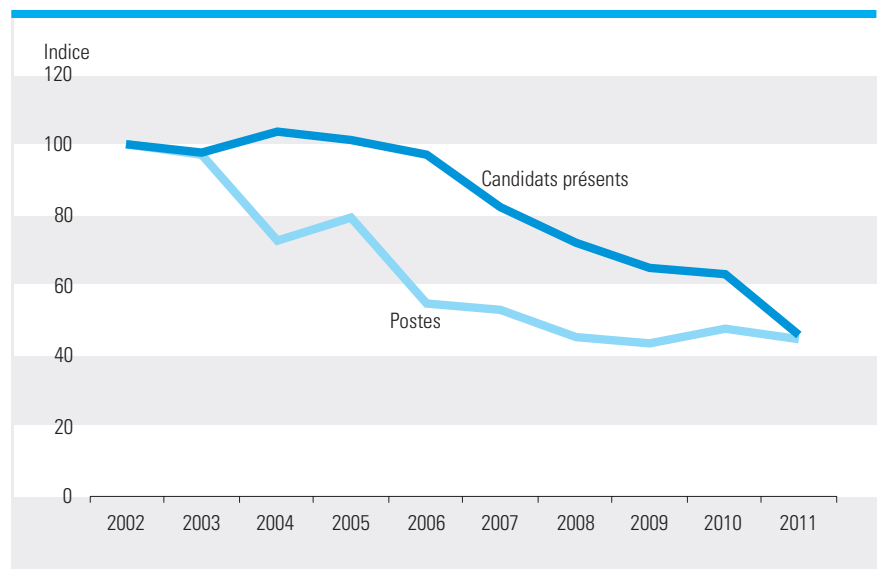
nombreux que dans le public (respectivement 18,6 % et 6,6 % des enseignants du second degré).

### En 2011, la baisse du nombre de candidats aux concours externes s'accroît dans les deux secteurs

Dans les années 2000, le recrutement des enseignants est orienté à la baisse (*graphique 1*), tendant vers une stabilisation en fin de période. C'est ainsi que depuis 2008, le volume de recrutements fluctue autour de 12 000 postes ouverts par an. Le nombre de candidats se présentant aux concours suit la baisse du nombre de postes ou contrats offerts, de manière amplifiée depuis la session 2009.

**GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents à l'ensemble des concours de l'enseignement du second degré (base 100 en 2002)**

France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

**TABLEAU 2 – Concours internes : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2011**  
France entière

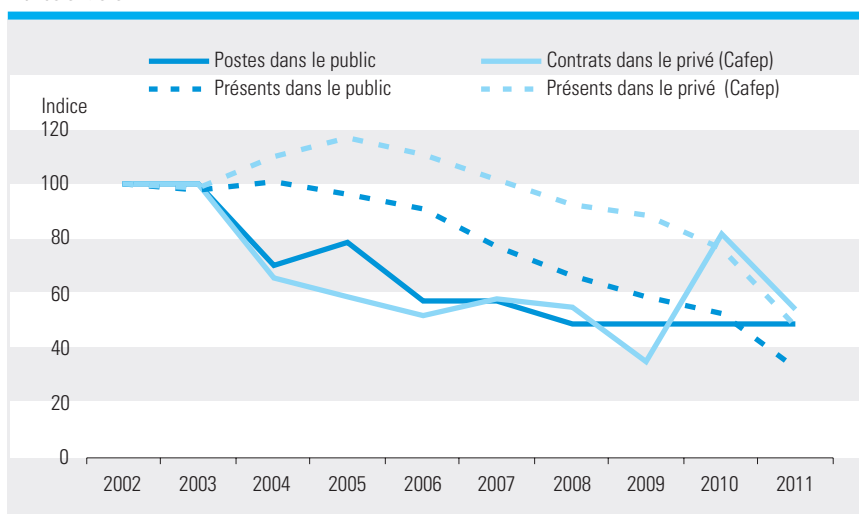
Concours	Concours internes / CAER									
	Enseignement public					Enseignement privé				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>192</b>	<b>5 400</b>	<b>3 062</b>	<b>192</b>	<b>6,3</b>	<b>30</b>	<b>1 036</b>	<b>553</b>	<b>28</b>	<b>5,1</b>
dont : mathématiques	116	2 442	1 413	116	8,2	11	427	223	11	4,9
sciences physiques	35	1 685	895	35	3,9	8	365	175	8	4,6
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>258</b>	<b>6 074</b>	<b>2 706</b>	<b>258</b>	<b>9,5</b>	<b>26</b>	<b>886</b>	<b>326</b>	<b>23</b>	<b>7,1</b>
dont : lettres modernes	106	2 589	1 108	106	9,6	11	342	133	11	8,3
histoire-géographie (1)	90	2 001	874	90	10,3	8	281	93	5	5,4
<b>Langues</b>	<b>110</b>	<b>3 737</b>	<b>1 820</b>	<b>109</b>	<b>6,0</b>	<b>17</b>	<b>477</b>	<b>249</b>	<b>17</b>	<b>6,8</b>
dont : anglais	51	2 014	940	50	5,3	9	247	122	9	7,4
allemand	30	364	199	30	15,1	2	35	15	2	13,3
<b>Disciplines technologiques</b>	<b>57</b>	<b>2 147</b>	<b>911</b>	<b>57</b>	<b>6,3</b>	<b>12</b>	<b>335</b>	<b>142</b>	<b>11</b>	<b>7,7</b>
dont : économie et gestion	38	1 369	529	38	7,2	7	234	95	7	7,4
mécanique	6	237	130	6	4,6	1	27	10	1	10,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>27</b>	<b>630</b>	<b>367</b>	<b>25</b>	<b>6,8</b>	<b>5</b>	<b>128</b>	<b>67</b>	<b>5</b>	<b>7,5</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>100</b>	<b>1 856</b>	<b>934</b>	<b>100</b>	<b>10,7</b>	<b>10</b>	<b>220</b>	<b>102</b>	<b>8</b>	<b>7,8</b>
<b>Total Agrégation</b>	<b>744</b>	<b>19 844</b>	<b>9 800</b>	<b>741</b>	<b>7,6</b>	<b>100</b>	<b>3 082</b>	<b>1 439</b>	<b>92</b>	<b>6,4</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>176</b>	<b>2 353</b>	<b>1 419</b>	<b>176</b>	<b>12,4</b>	<b>110</b>	<b>1 224</b>	<b>881</b>	<b>110</b>	<b>12,5</b>
dont : mathématiques	145	1 748	1 076	145	13,5	50	711	502	50	10,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>236</b>	<b>4 792</b>	<b>2 476</b>	<b>236</b>	<b>9,5</b>	<b>234</b>	<b>2 095</b>	<b>1 414</b>	<b>215</b>	<b>15,2</b>
dont : lettres modernes	100	1 590	918	100	10,9	60	899	646	59	9,1
histoire et géographie	60	1 330	608	60	9,9	104	709	450	104	23,1
<b>Langues</b>	<b>155</b>	<b>2 778</b>	<b>1 807</b>	<b>154</b>	<b>8,5</b>	<b>109</b>	<b>1 414</b>	<b>1 092</b>	<b>109</b>	<b>10,0</b>
dont : anglais	100	1 357	859	100	11,6	70	727	545	70	12,8
espagnol	22	841	556	22	4,0	26	473	387	26	6,7
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>47</b>	<b>761</b>	<b>481</b>	<b>47</b>	<b>9,8</b>	<b>28</b>	<b>309</b>	<b>219</b>	<b>28</b>	<b>12,8</b>
<b>Total Capes</b>	<b>614</b>	<b>10 684</b>	<b>6 183</b>	<b>613</b>	<b>9,9</b>	<b>481</b>	<b>5 042</b>	<b>3 606</b>	<b>462</b>	<b>12,8</b>
<b>Capeps</b>	<b>48</b>	<b>1 134</b>	<b>621</b>	<b>48</b>	<b>7,7</b>	<b>50</b>	<b>776</b>	<b>579</b>	<b>50</b>	<b>8,6</b>
<b>Capet</b>	<b>48</b>	<b>1 910</b>	<b>799</b>	<b>48</b>	<b>6,0</b>	<b>61</b>	<b>607</b>	<b>338</b>	<b>52</b>	<b>15,4</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>61</b>	<b>2 987</b>	<b>1 311</b>	<b>61</b>	<b>4,7</b>	<b>42</b>	<b>718</b>	<b>399</b>	<b>42</b>	<b>10,5</b>
dont : lettres-histoire et géographie	20	1 336	525	20	3,8	20	293	151	20	13,2
mathématiques-sciences physiques	32	1 029	510	32	6,3	10	248	148	10	6,8
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>265</b>	<b>3 305</b>	<b>1 790</b>	<b>262</b>	<b>14,6</b>	<b>66</b>	<b>823</b>	<b>472</b>	<b>57</b>	<b>12,1</b>
dont : économie et gestion	61	1 113	562	61	10,9	17	348	204	17	8,3
biotechnologies	67	647	347	67	19,3	17	161	93	15	16,1
<b>Total CAPLP</b>	<b>326</b>	<b>6 292</b>	<b>3 101</b>	<b>323</b>	<b>10,4</b>	<b>108</b>	<b>1 541</b>	<b>871</b>	<b>99</b>	<b>11,4</b>
<b>Total concours internes et CAER</b>	<b>1 780</b>	<b>39 864</b>	<b>20 504</b>	<b>1 773</b>	<b>8,6</b>	<b>800</b>	<b>11 048</b>	<b>6 833</b>	<b>755</b>	<b>11,0</b>

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

Ces évolutions d'ensemble sont très fortement déterminées par celles des concours externes et en particulier les concours du public (graphique 2). Au cours des dix dernières années, le nombre de candidats a été divisé par trois dans le public, pour deux fois moins de postes offerts. Dans le privé, les tendances sont les mêmes : le nombre de candidats a été divisé par deux (- 51,9 %), et de presque autant s'agissant des contrats ouverts (- 45,9 %). La session 2011 est la première à se dérouler dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. Pour se présenter aux différents concours de l'enseignement du second degré, il faut désormais être titulaire d'un master 2 ou engagé dans la finalisation du diplôme. Aux concours externes, le vivier ainsi réduit a accéléré une baisse déjà amorcée depuis plusieurs années dans les deux secteurs. Le nombre de candidats présents aux concours externes de l'enseignement public baisse

**GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents aux concours externes de l'enseignement du second degré (base 100 en 2002)**  
France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

fortement en 2011 (- 38,7 %) par rapport à 2010 (- 10,7 % en 2010 par rapport à 2009) : -36,9% pour l'enseignement privé (- 13,9 % l'année précédente).

Aux concours internes, l'offre de postes comme le nombre de candidats baissent également dans la seconde moitié des années 2000 dans chacun des secteurs

(graphique 3). Entre les sessions 2002 et 2011, le nombre de candidats présents enregistre des baisses inférieures à celles des concours externes, tant dans le secteur public (- 24,4 %) que dans le secteur privé (- 16,5 %). L'offre de postes s'est beaucoup plus réduite : elle a été divisée par trois (- 63 %) dans le public et par quatre dans le privé (- 73 %). En 2011, le nombre de candidats présents aux concours internes de l'enseignement public fléchit de 10,1 % pour une offre de postes restée stable. Aux CAER, la baisse du nombre de présents (- 6,6 %) est trois fois moins élevée que celles des contrats ouverts.

### Des concours externes moins sélectifs en 2011

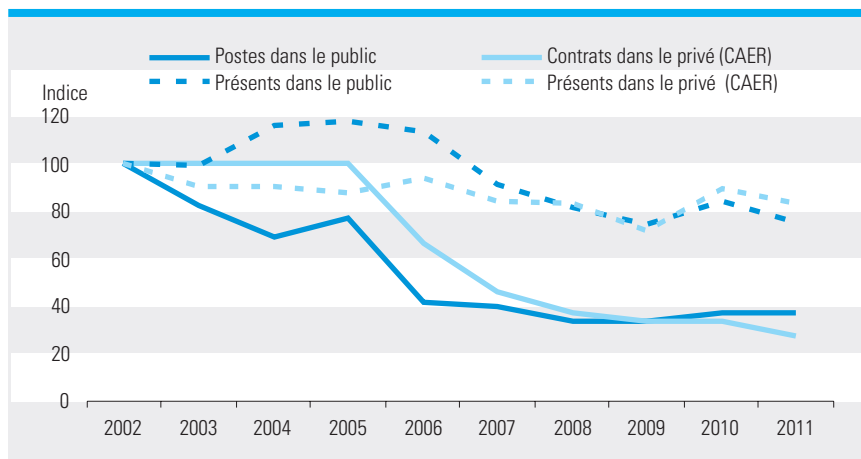
À la session 2011, le rapport du nombre de candidats présents par poste est devenu relativement faible aux concours externes du public : 3,3 contre 5,3 lors de la session précédente (tableau 1). Ce ratio n'a cessé de baisser ces dernières années, compte tenu de la diminution du nombre de candidats et de la stabilisation du nombre de postes offerts. Exceptionnellement, près de 12 % des postes ouverts n'ont pas été pourvus, soit près de 1 000.

En raison d'une baisse du nombre d'admis (- 11,4 %) inférieure à celle des présents, le taux de réussite s'améliore : il a augmenté de huit points entre les sessions 2010 et 2011, pour atteindre 27,1 %. Aux Cafep, la baisse du nombre de postes et de candidats est de même ampleur en 2011, aussi le rapport demeure-t-il comparable à celui de 2010, et plus favorable qu'aux concours externes du public : 2,9 candidats présents pour un contrat. Toutefois, ce rapport n'annonce pas un meilleur taux de réussite dans le privé, tous les contrats offerts aux Cafep n'étant pas pourvus. Pourtant en progression, le taux de couverture ne s'établit qu'à 65,9 %, soit 400 postes non pourvus. Dans ce contexte, 22,4 % des candidats présents ont été admis, contre 19,1 % en 2010, soit un taux de réussite à un niveau sensiblement plus bas que dans le public.

Les chances de succès varient selon les concours et/ou les disciplines. Pour les concours externes du public, elles sont plus grandes au Capes (31,9 %) et au

**GRAPHIQUE 3 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents aux concours internes de l'enseignement du second degré (base 100 en 2002)**

France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

Capeps (42,6 %) qu'à l'agrégation (15,8 %). Les disciplines scientifiques enregistrent globalement des taux de réussite supérieurs à la moyenne aux concours de l'agrégation et du Capes. Au sein des concours externes de l'enseignement privé, les chances d'être lauréat sont plus élevées au Capeps (31,4 %) comme dans l'enseignement public. Le taux de réussite au Cafep/Capet est le plus bas (17,9 %). Quel que soit le groupe de disciplines, les taux de réussite sont inférieurs à ceux du public, les taux de couverture pouvant être faibles (50 % dans les disciplines scientifiques).

Les concours internes restent structurellement plus sélectifs que les concours externes, dans les deux secteurs : à la session 2011, 11,5 candidats se sont présentés pour un poste dans le public contre 8,5 aux CAER (tableau 2), pour respectivement 12,8 et 7,5 candidats en 2010. Compte tenu de ce rapport plus favorable dans le privé et d'un taux de couverture assez proche de 100 %, comme dans le public, le taux de réussite aux concours internes du privé demeure plus élevé que dans le public, soit 11 % contre 8,6 %.

Aux concours internes, les chances de succès aux différents concours du public sont assez similaires : elles sont relativement plus faibles au Capet (6 %). Le taux de réussite est également bas dans le privé au CAER/agrégation (6,4 %). Pour les autres concours, les chances sont plus fortes que dans le public, jusqu'à 15 % dans les disciplines littéraires et de sciences humaines au CAER/Capes, ou au CAER/Capet.

Au total, 85,4 % des 10 616 admis aux concours de personnels enseignants du second degré sont issus des concours de l'enseignement public. 80,5 % des lauréats du public ont réussi un concours externe, 51,2 % des lauréats du privé.

### Plus de 800 postes non pourvus au Capes externe en 2011

Le concours du Capes externe demeure le principal concours de recrutement externe de l'enseignement du second degré public (49 % des postes offerts en 2011) et privé (43,7 % des contrats). À la session 2011, les postes non pourvus sont tous, à quelques unités près, issus des concours externes, majoritairement au Capes.

Aux concours externes du Capes, 16,8 % des postes offerts sont restés vacants dans le public. En mathématiques, ce taux est monté à 38,8 % : le ratio candidats présents/poste s'établit à 1,5 contre 3,3 lors de la session précédente. Les lettres modernes et l'anglais sont aussi parmi les principales disciplines déficitaires au Capes externe du public. Ce concours compte plus d'un quart d'inscrits en moins par rapport à 2010, dont près de la moitié ne s'est pas présentée à la première épreuve, soit une déperdition en 2011 un peu plus élevée qu'en 2010.

Ce qui est exceptionnel pour les concours externes du public est habituel pour ceux du privé ; au Cafep/Capes, à la session 2011, comme aux sessions précédentes, tous les contrats n'ont pas été pourvus (36,2 %),

jusqu'à 55 % non pourvus en sciences physiques et chimiques.

### La part des candidats déjà présents à la session dernière devient majoritaire aux concours externes du secteur public

Le nombre de candidatures est alimenté pour une partie importante par les « redoublants » : plus de la moitié des candidats présents aux concours externes du public à la session 2011 (54,6 %) l'étaient déjà à la session 2010. Aux Cafep, cette part reste stable entre les deux sessions (39,3 %) (tableau 3).

En revanche, les multi-candidatures sont moins courantes (18,2 %) et les multi-candidats aussi (23,8 %). Ainsi, les 59 922 inscriptions enregistrées aux différents concours externes du public à la session 2011 correspondent à 45 881 candidats. Proportionnellement moins nombreuses aux concours externes du privé, notamment en l'absence de combinaisons entre les concours de l'agrégation et du Capes (ou équivalent), les multi-inscriptions constituent 10,5 % des inscriptions, soit 12 % des candidats. En termes de candidatures effectives (les présents), les taux sont moindres : 3 226 sur 26 932 aux concours externes du public, soit 12 % des candidatures contre 5,9 % dans le privé. Les bi-admissions s'élèvent à 3,4 % dans le public et à 1,6 % dans le privé.

**TABLEAU 3 – Répartition des candidats aux concours externes de l'enseignement du second degré en 2011**

France entière

	Candidature unique	%	Candidatures multiples	%	Total	dont redoublants	%
<b>Candidats inscrits</b>							
Public	34 969	76,2	10 912	23,8	45 881	24 535	53,5
Privé	5 825	88,0	794	12,0	6 619	2 653	40,1
<b>Candidats présents</b>							
Public	20 206	86,2	3 226	13,8	23 432	12 804	54,6
Privé	3 114	93,8	207	6,2	3 321	1 304	39,3
<b>Candidats admis</b>							
Public	6 807	96,5	245	3,5	7 052	289	4,1
Privé	765	98,3	13	1,7	778	5	0,6

Remarque : les calculs ont été effectués sur les deux secteurs séparément. Les candidats ne peuvent s'inscrire, à la même session, au concours de l'enseignement public et de l'enseignement privé dans la même discipline.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

### Trois lauréats sur dix aux concours externes du secteur privé ont une expérience d'enseignement, moins de deux sur dix dans le secteur public

Les étudiants et les élèves d'une école normale supérieure (ENS) deviennent en 2011 le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du public et du privé (respectivement 34,9 % et 30,3 %) ; la part des élèves issus des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) s'élève à 32,1 % pour les concours du public, et à 21 % pour ceux du privé, soit 24 et 18 points de moins que l'année précédente, pour chacun des secteurs (tableau 4). Avec la réforme du recrutement entrée en vigueur à la rentrée 2010, supprimant l'année de stage sur laquelle la seconde année d'IUFM

était centrée, les IUFM ont ouvert des masters orientés vers les métiers de l'enseignement, incluant la préparation aux concours. Les élèves des IUFM conservent un taux de réussite parmi les plus élevés aux concours externes dans le public (39,9 %) comme dans le privé (38 %), soit cinq à six points de plus que les autres étudiants et les élèves d'ENS.

Les enseignants représentent 16,6 % des admis aux concours externes dans le secteur public, 33,7 % dans le secteur privé. Une très grande majorité d'entre eux sont des non-titulaires : 11,9 % dans le secteur public, 30,8 % dans le secteur privé. Cette part est en progression aux concours externes du public, principalement celle des contractuels.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants

**TABLEAU 4 – Origine des lauréats aux concours externes d'enseignants (en %) - session 2011**

France entière

Origine des candidats	Agrégation		Capes		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours externes/Cafep			
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Taux de réussite Public	Taux de réussite Privé
Élèves IUFM	5,3	38,2	22,3	64,3	37,7	23,4	6,2	24,6	14,3	32,1	21,0	39,9	38,0	
Étudiants et élèves ENS	63,8	36,4	35,5	25,0	47,2	10,8	.	11,4	12,8	34,9	30,3	33,6	33,1	
MI-SE *	.	0,1	0,4	.	.	0,8	.	0,2	.	0,1	0,3	16,4	33,3	
Autres extérieures **	5,6	15,3	13,8	7,0	1,9	28,1	27,1	27,0	18,0	15,5	14,5	21,4	18,4	
<b>Total extérieurs</b>	<b>74,7</b>	<b>90,0</b>	<b>72,0</b>	<b>96,3</b>	<b>86,8</b>	<b>63,1</b>	<b>33,3</b>	<b>63,2</b>	<b>45,1</b>	<b>82,6</b>	<b>66,1</b>	<b>32,1</b>	<b>29,2</b>	
Maîtres auxiliaires	0,2	0,9	14,2	0,7	9,4	1,9	33,3	2,2	26,3	1,0	17,1	18,1	13,9	
Contractuels	1,4	5,4	3,8	1,4	1,9	23,8	18,8	26,9	12,8	8,7	6,1	19,0	16,2	
Vacataires	0,5	2,1	6,8	1,4	1,9	2,3	6,2	4,1	6,0	2,1	6,3	22,1	22,0	
Enseignants du privé	.	0,1	0,9	.	.	0,4	2,1	0,1	3,0	0,1	1,3	8,8	10,5	
<b>Total enseignants non titulaires</b>	<b>2,1</b>	<b>8,5</b>	<b>25,7</b>	<b>3,5</b>	<b>13,2</b>	<b>28,4</b>	<b>60,4</b>	<b>33,3</b>	<b>48,1</b>	<b>11,9</b>	<b>30,8</b>	<b>19,3</b>	<b>15,3</b>	
Stagiaires IUFM	1,5	0,2	.	0,2	.	0,4	4,2	0,3	.	0,5	0,2	16,3	50,0	
Autres stagiaires ***	0,9	0,1	.	.	.	0,8	.	0,7	.	0,3	.	16,7	.	
Enseignants	20,8	1,2	2,3	.	.	7,3	2,1	2,5	6,8	4,7	2,9	10,4	17,0	
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>23,2</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>0,2</b>	<b>.</b>	<b>8,5</b>	<b>6,3</b>	<b>3,5</b>	<b>6,8</b>	<b>5,5</b>	<b>3,1</b>	<b>11,0</b>	<b>16,4</b>	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>			
<b>Effectifs</b>	<b>1 170</b>	<b>4 104</b>	<b>557</b>	<b>560</b>	<b>53</b>	<b>260</b>	<b>48</b>	<b>1 203</b>	<b>133</b>	<b>7 297</b>	<b>791</b>	<b>27,1</b>	<b>22,4</b>	

Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

\* MI : maître d'internat - SE : surveillant d'externat.

\*\* Autres extérieures : sans emploi, assistants d'éducation, secteur privé, personnels administratifs.

\*\*\* Autres stagiaires : fonctionnaires stagiaires, stagiaires en situation.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

**TABLEAU 5 – Origine des lauréats aux concours internes d'enseignants (en %) - session 2011**  
France entière

Origine des candidats	Agrégation		Capes		Capeps		Capet		CAPLP		Total des admis aux concours internes/CAER			
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Taux de réussite Public	Privé
MI-SE *	.	.	0,3	.	2,1	.	2,1	.	0,9	.	0,4	.	7,1	.
Autres extérieures **	2,8	.	23,3	.	37,5	.	20,8	.	10,9	.	12,8	.	7,8	.
<b>Total extérieures</b>	<b>2,8</b>	<b>.</b>	<b>23,6</b>	<b>.</b>	<b>39,6</b>	<b>.</b>	<b>22,9</b>	<b>.</b>	<b>11,8</b>	<b>.</b>	<b>13,2</b>	<b>.</b>	<b>7,8</b>	<b>.</b>
Maîtres auxiliaires	.	.	3,3	.	6,3	.	.	.	2,2	.	1,7	.	5,3	.
Contractuels	.	.	49,3	.	39,6	.	62,5	.	80,5	.	34,5	.	10,5	.
Vacataires	.	.	6,4	.	6,2	.	2,1	.	1,2	.	2,7	.	9,0	.
Enseignants du privé	.	100,0	0,6	100,0	.	100,0	.	100,0	.	100,0	0,2	100,0	15,4	11,0
<b>Total enseignants non titulaires</b>	<b>.</b>	<b>100,0</b>	<b>59,6</b>	<b>100,0</b>	<b>52,1</b>	<b>100,0</b>	<b>64,6</b>	<b>100,0</b>	<b>83,9</b>	<b>100,0</b>	<b>39,1</b>	<b>100,0</b>	<b>10,0</b>	<b>11,0</b>
Stagiaires ***	.	.	0,3	.	.	.	.	.	1,2	.	0,3	.	13,6	.
Enseignants	97,2	.	16,5	.	8,3	.	12,5	.	3,1	.	47,4	.	8,0	.
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>97,2</b>	<b>.</b>	<b>16,8</b>	<b>.</b>	<b>8,3</b>	<b>.</b>	<b>12,5</b>	<b>.</b>	<b>4,3</b>	<b>.</b>	<b>47,7</b>	<b>.</b>	<b>8,0</b>	<b>.</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		
<b>Effectifs</b>	<b>741</b>	<b>92</b>	<b>613</b>	<b>462</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>323</b>	<b>99</b>	<b>1 773</b>	<b>755</b>	<b>8,6</b>	<b>11,0</b>

\* MI : maître d'internat - SE : surveillant d'externat.

\*\* Autres extérieures : assistants d'éducation, personnels administratifs.

\*\*\* Stagiaires : élèves professeurs de cycle préparatoire, stagiaires en situation.

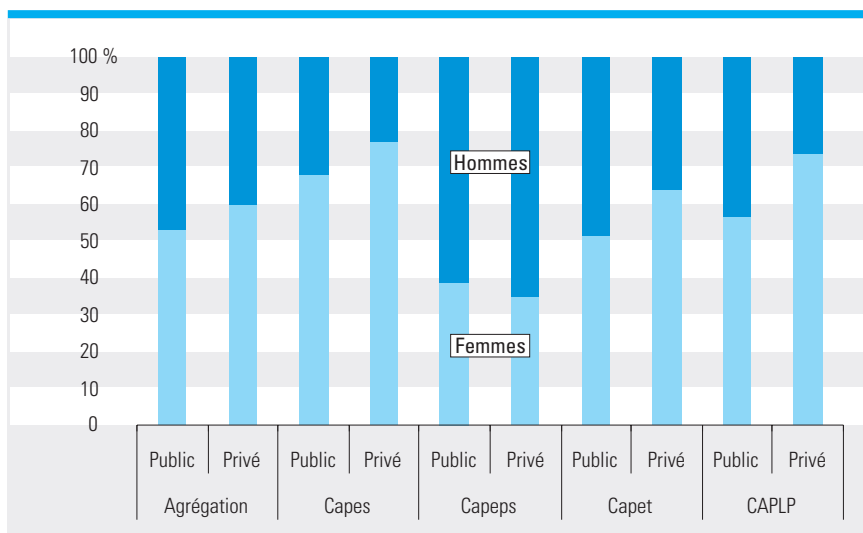
Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

titulaires constituent la grande majorité des admis à l'agrégation (97,2 %) ; ce concours représente pour eux une voie de promotion interne. D'autre part, un grand nombre des lauréats aux autres concours internes du public est composé d'agents non titulaires ; ce recrutement s'identifie ainsi comme une voie de titularisation (tableau 5). Au total, 34,5 % des lauréats des concours internes du public sont des professeurs contractuels, 2,7 % des vacataires et 1,7 % des maîtres auxiliaires. Les enseignants du privé composent logiquement la totalité des recrutements internes du privé.

### Un taux de féminisation encore plus élevé dans le secteur privé

Aux concours de l'enseignement public, les femmes constituent 60,3 % des admis pour 58,4 % des présents. La féminisation est supérieure aux concours de l'enseignement privé : 71,8 % des admis sont des femmes, soit onze points et demi de plus que dans le public, pour 66,1 % des présents. La plus forte féminisation des lauréats aux concours du secteur privé se vérifie tant aux Cafep (72,4 % contre 60,7 % aux concours externes du public) qu'aux CAER (71,1 % au lieu de 58,4 % aux concours internes du public). Les écarts de représentation des lauréates s'accroissent au CAPLP : 73,3 % pour le privé contre 56,3 % pour le public. Au Capet, les femmes sont également plus nombreuses aux concours du privé (64 % contre 51,3 %) (graphique 4).

**GRAPHIQUE 4 – Les lauréats aux concours de l'enseignement du second degré en 2011 selon le sexe**  
France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

Le Capeps enregistre les taux de féminisation les plus faibles, dans le public (38,5 %) comme dans le privé (35 %). Parmi les admis aux concours de l'enseignement public comme de l'enseignement privé, les femmes sont largement majoritaires en documentation (86,2 % pour le public et 94,1 % pour le privé), en langues (81,2 % et 88,2 %) et dans les disciplines littéraires (74,9 % et 85,2 %). Dans les disciplines scientifiques et professionnelles, la féminisation est plus importante aux concours du privé (respectivement 64,3 % et 67,9 %) qu'aux concours du public (47,2 % et 52,4 %).

Globalement, leur taux de réussite est supérieur de près de quatre points à celui des hommes aux concours du privé (16,2 %

contre 12,4 % pour les hommes) ; l'écart est plus réduit dans le public (19,7 % contre 18,3 % pour les hommes).

### À la session 2011, les lauréats des concours externes ont un an et demi de plus qu'à la session précédente

Entre les sessions 2010 et 2011, l'élévation de l'âge moyen des candidats est particulièrement sensible aux concours externes dans chacun des secteurs : de 26,6 ans et 28,5 ans à la session 2010, dans le public et le privé respectivement, il est passé à 28 et 29,9 ans, dans un contexte d'élévation du niveau du diplôme requis.

Par ailleurs, les lauréats aux concours externes restent logiquement plus jeunes que ceux des concours internes : les « moins de 30 ans » sont prépondérants dans le public comme dans le privé (*graphique 5*). Aux concours internes, la tranche d'âge de 30 à 34 ans est la plus importante. Les lauréats des concours internes du public ont en moyenne près de huit ans de plus (35,7 ans) qu'aux concours externes, ceux du privé près de cinq ans de plus (34,7 ans). Aux concours externes, les lauréats sont donc plus jeunes dans le public que dans le privé, où l'expérience d'enseignement d'une part importante de lauréats aux Cafep (un tiers d'entre eux) contribue à recruter des enseignants en moyenne plus âgés que dans le public. Aux concours internes, la situation est inversée : les lauréats sont légèrement plus jeunes dans le privé.

Globalement, le taux de réussite décroît avec l'âge : il s'établit à 41,8 % pour les « moins de 25 ans » contre 5,9 % pour les « 50 ans et plus » aux concours du public, respectivement 42 % et 7,4 % aux concours du privé.

### Des lauréats plus diplômés dans le secteur public

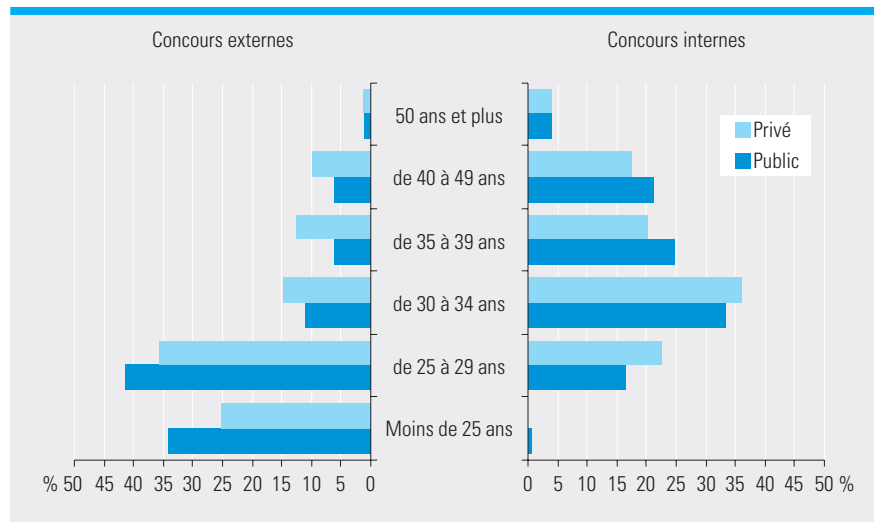
La session 2011 est la première à se dérouler dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants (dite « mastérisation ») : le niveau de recrutement se situe désormais au niveau master 2 (bac + 5), excepté pour les candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009. Aussi, près des deux tiers des lauréats aux différents concours de l'enseignement public sont-ils titulaires d'un master 2 (45,1 %) ou engagés dans la finalisation du diplôme (20 %), comme le permet la réglementation ; respectivement 32,5 % et 13,4 % dans l'enseignement privé, tous concours confondus.

Aux concours externes, cette part a fortement progressé dans le public, passant de 20,7 % en 2010 à 77,4 % en 2011, comme dans le privé (75,5 % en 2011 contre 17,9 % en 2010) (*graphiques 6 et 7*).

Cette proportion demeure moins élevée aux concours internes du public (14,6 %) et du privé (15,5 %) en 2011, et relativement stable par rapport à la session 2010

**GRAPHIQUE 5 – Répartition par tranches d'âge des lauréats aux concours de l'enseignement du second degré en 2011**

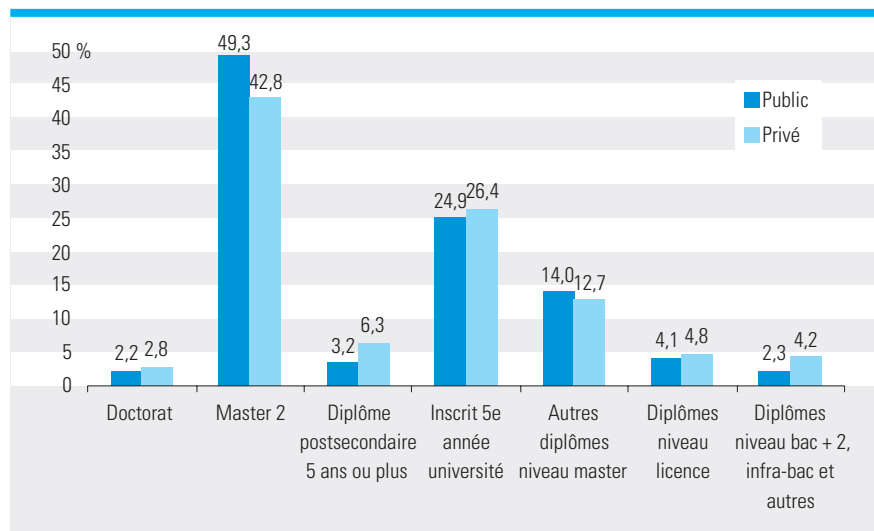
France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

**GRAPHIQUE 6 – Part des diplômes des lauréats aux concours externes de l'enseignement du second degré en 2011**

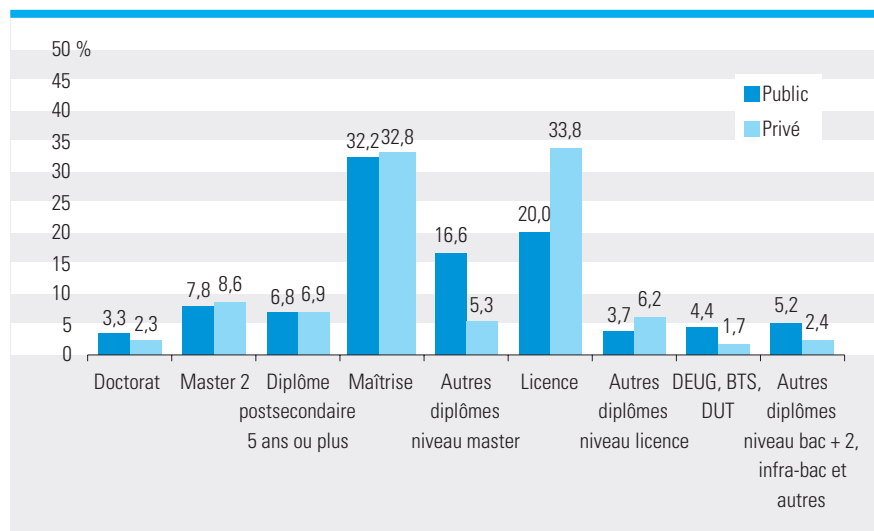
France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

**GRAPHIQUE 7 – Part des diplômes des lauréats aux concours internes de l'enseignement du second degré en 2011**

France entière



Source : MEN-MESR-DEPP / Système de gestion OCEAN

(respectivement 12,5 % et 16,6 %). Près d'un tiers des lauréats possèdent une maîtrise dans chacun des deux secteurs. La part des titulaires d'une licence est plus élevée aux CAER (33,8 %) qu'aux concours internes du public (20 %). Celle des titulaires d'un diplôme égal ou inférieur au niveau bac + 2, ou dispensés de titre, est deux fois plus importante dans le public (9,6 %) que dans le privé (4,1 %).

### Le recrutement des personnes en situation de handicap en 2011

Aux concours de l'enseignement public, 880 candidats inscrits ont déclaré un handicap, soit 0,9 %, et 46 d'entre eux ont été admis (0,5 %). Aux concours de l'enseignement privé, 76 candidats inscrits ont déclaré un handicap (0,4 %), 2 d'entre eux ont été admis (0,1 %). De plus, le ministère de l'éducation nationale recrute des personnes handicapées qui peuvent devenir fonctionnaires sans passer de concours. Il s'agit du recrutement par la voie contractuelle. 391 postes de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation étaient à pourvoir pour la rentrée 2011 dans le second degré.

**Catherine Valette, DEPP A2**

### en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7011, 7043, 7063, 7092, 7111, 7131, 7155, 7156.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

### Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion OCEAN. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements d'outre-mer [DOM], collectivités d'outre-mer [COM] et Nouvelle-Calédonie).

#### Les concours de recrutement

À compter de la session 2011, les épreuves des concours ont été définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du second degré (nouvelles épreuves, nouveau calendrier). L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du second degré. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrits en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public, remplissant les conditions de titre et de diplôme exigées pour se présenter aux concours externes correspondants de l'enseignement public. À la différence des concours de recrutement de l'enseignement

public, les lauréats d'un Cafep sont inscrits sur une liste d'aptitude ; les recteurs procèdent au recrutement des candidats inscrits sur la liste qui justifient de l'accord d'un chef d'établissement de l'enseignement privé sous contrat. La validité de ces listes expire le 1<sup>er</sup> novembre suivant la date de proclamation des résultats. Pour les candidats aux CAER, organisés pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, les conditions de durée de services et de diplôme sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours internes correspondants de l'enseignement public.

**Capés.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

**Capesp.** Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.

**Capet.** Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

**CAPLP.** Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

**Cafep.** Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondant aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

**CAER.** Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondant aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

**Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Admis.** Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

**Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.